

Contrat d'Objectif Territorial

Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) est un dispositif proposé par l'ADEME dans le cadre de son programme Territoire engagé transition écologique. Il vise une approche transversale, en décloisonnant les thématiques, pour accompagner les EPCI dans leur stratégie de transition écologique et dans le suivi des progrès réalisés au fil du temps. Le PETR a signé en 2022 un COT, qu'il portera sur une durée de 4 ans en étroite collaboration avec les EPCI qui le composent.

Basé sur deux référentiels nationaux, le COT est un outil permettant de faire le bilan objectif et exhaustif des actions menées sur chaque territoire et de structurer un plan d'action en faveur de la transition écologique.

1 élue référente: Alice PRUD'HOMME

1 cheffe de projet : Marine SCARPARI

1 Conseiller désigné par l'ADEME

1 Référentiel Climat-Air-Energie

6 Axes de travail



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1 Référentiel d'Economie Circulaire

5 Axes de travail

Mission sur **4** ans



1 labellisation dès la fin de la première année

Accompagnement personnalisé pour les **3** EPCI

Contrat d'Objectif Territorial

Les atouts du COT :

- Valoriser efficacement les engagements de la collectivité au travers d'une labellisation et obtenir une évaluation objective et exhaustive des actions engagées
- Intégrer un réseau de collectivités déjà engagées permettant de s'inspirer et de se comparer avec ce qui se fait ailleurs
- Consolider sa démarche pour une amélioration continue
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé
- Obtenir une vision globale en valorisant le travail réalisé par chaque service de l'EPCI

Calendrier de la mission

Novembre
2022 à
mars 2023

Etape 1: Etat des lieux

Avril à
septembre
2023

Etape 2 : Plan d'action

Validation des étapes précédentes:

- o Audit de l'ADEME= obtention de la labellisation
- o Conférence des maires= validation de la poursuite de la mission

2024 à
2026

Etape 3: Mise en œuvre
du plan d'action

2026

Etape 4: Evaluation

Axes de travail

Référentiel Climat-Air-Energie

- Planification territoriale
- Patrimoine de la collectivité
- Approvisionnement eau, énergie et assainissement
- Mobilité
- Organisation interne
- Coopération et communication

Référentiel Economie Circulaire

- Définition d'une stratégie globale de la politique Economie circulaire et inscription dans le territoire
- Développement des services de réduction, de collecte et de valorisation des déchets
- Outils financiers du changement de comportement
- Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire
- Coopération et engagement